S.A.E.D.

Fiche technique synthétique

n°4

Une formule opérationnelle pour le renforcement des capacités de gestion territoriale et foncière décentralisée

1. DESCRIPTION SYNTHETIQUE

La gestion territoriale décentralisée induit le transfert de nombreuses compétences aux collectivités locales, qui impliquent la mise en œuvre d'accompagnements. Dans la vallée du fleuve Sénégal, une formule a été progressivement mise au point :

a) Un centre interprofessionnel régional, qui dispose d'une petite équipe d'ingénierie de formation et qui fonctionne comme une agence de moyens, ce qui procure un service souple et flexible permettant de procurer des appuis ciblés et évolutifs aux collectivités locales. Cette formule institutionnelle moins couteuse, souple, de proximité et qui a la compétence d'encadrer des formateurs indépendants, est ainsi facilement mobilisable par tout programme d'appui au renforcement des capacités.

b) En ce qui concerne plus particulièrement l'accompagnement à la gestion territoriale et foncière, ce type de formule permet de proposer en seulement trois modules prioritaires de formation, un transfert minimal mais suffisant auprès des acteurs des collectivités locales (élus, personnel technique et administratif des collectivités, agents techniques en appui au sous-préfet,...) des capacités nécessaires à la mise en œuvre d'une gestion décentralisée pertinente.

2. À QUELS ENJEUX RÉPOND L'ACQUIS CONCERNÉ ?

› Un renforcement opérationnel et pérenne de capacités de gestion territoriale et foncière aux acteurs des collectivités locales (élus, personnel technique et administratif des collectivités, agents techniques en appui au sous-préfet,...), qui procure l'avantage de développer la mobilisation et le renforcement progressif du tissu économique local et national (prestataires en formation), appuyé par l'agence régionale de moyens.

› Une formule institutionnelle peu couteuse pour accompagner la décentralisation, souple, de proximité et décentralisée (centre interprofessionnel régional ou départemental faisant office d'agence de moyens)

› Le renforcement de la légitimité et de l'efficacité des collectivités locales, en renforçant leurs échanges avec les techniciens et en améliorant leur insertion dans le tissu local de personnes ressources.

› Une amélioration progressive de la politique foncière et territoriale locale, en particulier en ce qui concerne la coexistence entre agriculture et élevage, une gestion de l'expansion de l'agribusiness, la préservation des ressources naturelles...

3. À QUELLES CONDITIONS LE METTRE EN ŒUVRE POUR QU'IL JOUE PLEINEMENT SON RÔLE ?

Préalables

La mise en place au profit de l'agence régionale de ressources financières et humaines mobilisables en tout ou partie par le centre de formation, les CL et les partenaires techniques et financier.

S.A.E.D.

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

cirad

Mise en œuvre

La mise en œuvre de trois premiers modules, dans l'ordre chronologique et pédagogique suivant :

- Un premier module sur Décentralisation et Foncier, pour une information poussée sur les textes et les procédures de la décentralisation et de la question foncière, les droits et devoirs de chaque acteur concerné.
- Un deuxième module d'accompagnement à la Formulation d'une Politique Territoriale, dont l'objectif est d'amener les participants à construire leurs orientations pour le développement et la gestion de leur territoire de façon suffisamment réfléchie et opérationnelle, jusqu'à leur application effective et cohérente dans les instruments de gestion décentralisée : PLD, POAS, PAI, utilisation du SIF...). Ce module comprend une première partie d'analyse prospective sur les tendances socio-économiques et environnementales de la région, puis un exercice de prospective territoriale participative.
- Un troisième module pour La maitrise du contenu des outils par les animateurs des communautés rurales chargés de la sensibilisation, de l'appropriation et du suivi des règles de gestion foncière (POAS, affectation/désaffectation, CDI...).

Ces appuis doivent concerner non seulement les élus des collectivités locales, mais aussi leurs partenaires, en particulier les agents déconcentrés des services techniques et de l'administration territoriale.

4. QUELLES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR QUE LE SERVICE QU'IL REND SOIT DURABLE ?

- Former des prestataires formateurs à l'enseignement des trois modules, en particulier le module Formulation d'une Politique Territoriale, moins répandu au sein des structures de formation existantes.
- Mettre en place dans les différentes régions ou départements des centres interprofessionnels, faisant œuvre d'agence de moyens et d'accompagnement pour ces formateurs.

5. PERSONNES RESSOURCES

Cette rubrique n'a pas pour objectif de proposer une liste d'intervenants potentiels, mais d'identifier un pool de personnes ressources auprès de qui pourraient aller les prestataires pour améliorer leur compréhension de l'outil concerné. Ces personnes ressources pourraient aussi constituer un comité de suivi.

Personnes ressources	Email	Téléphone	Décen-tralis. et Foncier	Application des Règles	Formula-tion Polit. Territ.
Abdoulaye Dieye	abldieye@yahoo.fr	(221) 77 579 03 20	X		
Mamadou Diouf	benomardiouf@yahoo.fr	(221) 77 995 87 03	X		
Bara Gueye	baragueye@sentoo.sn	(221) 77 644 05 84	X	X	X
Mamadou Ly	lymadou2001@yahoo.fr	(221) 77 655 72 95	X		
Sidy Mohamed Seck	sidysecksn@yahoo.fr	(221) 77 632 01 32	X		
Patrick d'Aquino	daquino@cirad.fr	(221) 77 701 79 87		X	X
Iba Mar Faye	ibamarfaye@yahoo.fr	(221) 77 568 51 24		X	X
Ibrahima Hattie	ihatie@yahoo.com	(221) 77 533 58 26			X
Sarah Hopsort	sarah.hopsort@gmail.com	(221) 77 059 89 80			X
Alpha Ba	alphaba80@gmail.com	(221) 77 650 68 29			X